

Plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Comité Technique de suivi du Plan de Gestion du delta de l'Orb

Compte-rendu de la réunion du 30 Janvier 2025

Objet : Bilan de la mise en œuvre 2024 du Plan de gestion - discussion programmation année 2025

Lieu : Mairie de Portiragnes

Date : 30 Janvier 2025

Participants

Nom	Titre / Structure	Présent
Stéphane LAURET	SM Scot du Biterrois	X
Charlotte MOISSON	SM Scot du Biterrois	X
Stéphan ALAIMO	CABM – GEMAPI Pluvial	X
Philippe BARBET	CABM	Excusé
Alain GUERRERO	EPTB Orb-Libron	X
César ASTRUC	Mairie de Sérignan	X
Pierre ROMATICO	Mairie de Sérignan	Excusé
Pascal GAUREL	Adjoint Sérignan	X
Jacques ANDRIEU	Mairie de Sérignan	X
Jean Guy AMAT	Association des Professionnels du Tourisme / Camping le Sérignan Plage	Excusé
Sylvia BENEZECH	Camping le Sérignan Plage	X
Jérôme HIRIGOYEN	Conservatoire du Littoral	Excusé
Christian BOUSQUET	Prudhomie pêcheurs Valras	X
Thomas MANANT	CABM – Stratégie Aménagement et Environnement	X
Julien AZEMA	CAHM	X
Jacques GUIRAUD	ASA des basses plaines de Portiragnes	X
Paul THOMAS	ASA de Sérignan	X
Benoit D'ABBADIE	Agriculteur Sérignan	X
Paul ROUQUETTE	Agriculteur Sérignan	X
Gwendoline CHAUDOIR	Mairie de Portiragnes / CAHM	X
Fabrice SOLANS	Mairie de Villeneuve les Béziers / CABM	Excusé

Bernard SAUCEROTTE	Mairie de Vias / CAHM	X
Daniel BALLESTER	Mairie de Valras	X
Laurent RIPPERT	EPTB Orb-Libron	X
Joël DAUGAS	Mairie Portiragnes Prévention / Sécurité	X
Olivier PELEGRIN	Contrôleur littoral DDTM 34	X
Fabrice RENARD	DDTM 34 – SAT Ouest	X
Caroline MULLER	CD 34	X
Yannis GILBERT	EPTB Orb-Libron	X
Pascal BEC	EPTB Orb-Libron	X
Frédérique ROMAN	EPTB Orb-Libron	X
Sophie NOGUES	Chambre d'Agriculture	X
Christophe BELTRAN	VNF	Excusé
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau	Excusée
Schéhérazaïde AOUBID	Région Occitanie	Excusée

1 Ordre du jour

- Bref rappel du contenu du Plan de Gestion
- Présentation des actions engagées en 2024
- Propositions d'actions 2025 et discussions.

2 Déroulement de la réunion et relevé de décision

Frédérique ROMAN rappelle en introduction et sur la base du support de présentation annexé au présent compte-rendu de réunion :

- Les objectifs et le contenu du plan de gestion du delta de l'Orb
- Les actions engagées ou réalisées en 2024
- Les actions envisagées pour 2025.

Pour rappel, les actions du plan de gestion du delta viennent en complément des programmes d'actions Natura 2000 portés par les deux Communautés d'agglomération sur les Orpellières et la Grande Maïre et qui ont fait l'objet de restitution lors du Copil annuel mi-janvier 2025. La stratégie du Plan de gestion du delta est d'organiser la gestion de ce périmètre et de réaliser les actions structurantes permettant de préserver les milieux et les activités économiques présentes, en rétablissant le fonctionnement hydraulique naturel du secteur (fonctionnement deltaïque).

Les travaux engagés en 2024 ont été décrits dans le détail en séance, le présent compte rendu n'indique que les éléments qui ont fait l'objet de discussions.

⇒ L'ASA de Sérignan informe les membres du COTECH de la réalisation de travaux de maçonnerie prévus en février sur la station de pompage des Drilles (travaux d'étanchéification d'une des chambres de pompage). Ces interventions devant être réalisées hors d'eau, l'ASA sollicite un abaissement des niveaux d'eau dans la Grande Maïre.

Le principe de gestion des niveaux d'eau dans la Grande Maïre est rappelé, notamment le fait que l'ouvrage de vidange de la Riviérette est calé à une cote de 0.50 m NGF pour éviter d'assécher

complètement le système « Grande Maïre – Riviérette ». Pour descendre sous ce niveau, il faudrait rouvrir le grau, ce qui n'est pas envisageable, le protocole de gestion ayant justement été établi afin d'éviter ces ouvertures non contrôlées. La cote la plus basse possible avec un abaissement est donc de 0.50 m NGF. Les risques d'un abaissement à cette cote au mois de février, en cas de printemps peu pluvieux sont rappelés, illustrés par les graphiques des suivis menés sur les années précédentes montrant la diminution importante des niveaux dans la lagune en période estivale (passée de 0.7 m NGF début juin à 0.1m NGF en septembre 2024).

Les membres du COTECH reconnaissent toutefois l'intérêt des travaux à mener pour optimiser le fonctionnement global. Il est ainsi décidé : 1) De voir avec le maçon le niveau d'eau maximum nécessaire à son intervention ; 2) D'évaluer si une solution de batardage de la zone de travaux ne serait pas envisageable (techniquement et économiquement).

L'EPTB et la DDTM accompagneront l'ASA dans ces démarches afin de définir la meilleure solution pour permettre la réalisation de ces travaux. Il est toutefois précisé que ce type de travaux doit être anticipé au maximum pour laisser le temps de définir une solution adaptée.

Au sujet des actions proposées pour l'année 2025 :

⇒ les membres du Cotech évoquent les modalités de la restauration de la continuité hydraulique des eaux débordées de l'Orb vers la Grande Maïre, dont les 1ères réflexions datent de 2002 et l'avant-projet de 2009. L'EPTB se questionne sur la manière de faire avancer le projet, éventuellement en procédant par tranches pour éviter des procédures administratives trop lourdes/longues. La DDTM précise que désormais il existe le plan de gestion, qui fixe un cadre et définit les objectifs : il serait donc possible de distinguer ce qui relève du « gros entretien » nécessitant une information préalable du service de Police de l'eau (DREAL et DDTM) et les opérations de restauration "lourde" qui relèveraient d'un dossier Loi sur l'eau relatif à la restauration de la continuité hydraulique des eaux débordées de l'Orb. Les travaux paraissant prioritaires seraient la restauration des 4 ouvrages (déversoirs / clapets) positionnés sur la rive droite de la Grande Maïre en amont de la station des Drilles. Ces ouvrages existaient et ont été bouchés ; ils avaient pour vocation d'évacuer les eaux débordées de l'Orb vers la Grande Maïre (tout en empêchant via des clapets les entrées d'eau salée depuis cette lagune vers les terres agricoles). L'objectif étant de rétablir les fonctionnalités hydrauliques de ces ouvrages, ces interventions pourraient être assimilées à du « gros entretien ».

Pour ce qui est des ouvrages situés en aval de la station des Drilles, le rétablissement de leur fonctionnement nécessite une analyse au préalable pour prendre en compte les enjeux en présence désormais. La DDTM signale le cas du dernier ouvrage sur le ruisseau de Serviès au droit du camping Bleu Marine qu'il faudrait également rétablir (cf photos ci-après). Ce déversoir n'était pas inclus dans l'Avant-Projet de 2009 mais sera intégré aux réflexions à mener pour rétablir les déversoirs situés en aval des Drilles et dont la fonction a été supprimée.

Le déversoir sur le ruisseau de Serviès en 2009 à gauche (avec des clapets) et à droite muré en 2023.



- ⇒ les membres du Cotech actent l'importance d'améliorer le fonctionnement de la station des Drilles et de fiabiliser les données de suivi des niveaux et de la salinité.
- ⇒ les membres du Cotech valident la création d'un groupe de travail pour réfléchir à la gestion des ouvrages hydrauliques en lien avec la Grande Maïre. L'EPTB organisera une réunion en mars-avril en faisant appel au volontariat parmi les membres du Cotech, tout en essayant de former un groupe de travail restreint pour conserver de l'efficacité.

En fin de réunion d'autres sujets sont abordés :

- ⇒ Il est proposé d'associer le Camping le Bleu Marine aux comités de suivi du plan de gestion du delta, ce qui est retenu par les membres du Cotech.
- ⇒ L'ASA de Portiragnes souhaite rénover les vannes martelières situées en amont du Grau du Libron pour assurer un écoulement efficace vers la lagune, en complément des travaux réalisés sur les fossés en amont. Cette restauration du fonctionnement hydraulique entre pleinement dans les objectifs du plan de gestion et pourrait faire l'objet de subvention, l'EPTB et la CAHM assisteront l'ASA dans ce projet.
- ⇒ Comme lors du Copil Natura 2000, des inquiétudes sont exprimées au sujet du comblement de la Grande Maïre et du niveau altimétrique de la plage au niveau de l'embouchure. En effet, la végétation se développe sur ce secteur et d'autant plus que les protections mises en place au printemps 2024 pour préserver les zones de nidification ont limité la fréquentation d'une grande partie de ces espaces. Le risque est donc de favoriser la fixation du sable et l'élévation du niveau, défavorable à l'ouverture naturelle du grau. La CAHM précise que cette problématique a été prise en compte et qu'elle envisage d'utiliser ce secteur comme pépinière et de prélever les tamaris pour les réimplanter sur d'autres dunes à conforter. En parallèle l'analyse des levés topographiques réalisés en 2024 par l'EPTB permettra de définir les opérations nécessaires au maintien du niveau optimum arrêté dans le plan de gestion.
- ⇒ Il est proposé d'étendre le périmètre du plan de gestion du delta de l'Orb à la rive droite de l'Orb à Sérignan, incluant des ouvrages hydrauliques gérés par l'ASA de Sérignan et des zones humides. L'absence de la rive droite dans le périmètre initial était justifiée par l'objectif de gestion des trois zones humides principalement directement dépendantes des débordements rive gauche de l'Orb. Pour autant, dans le cadre de l'AMI le périmètre d'étude a déjà été élargi à cette rive droite pour mieux prendre en compte les problématiques agricoles et de salinisation. Les membres du cotech ne s'opposent pas à cette extension.

Fait à Béziers le 18/03/2025

